



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

mitoyenneté

Question écrite n° 7343

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les obligations existant en cas de vente d'un bien immobilier. Il semblerait que le bornage permettant de connaître avec précision les limites séparatives d'un immeuble ne fasse pas partie des documents à fournir en cas de vente alors que ce peut être une source importante de conflits de voisinage, voire de contentieux. Il souhaiterait savoir si l'on peut envisager de voir se concrétiser cette obligation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7343

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5670

Question retirée le : 29 janvier 2013 (Fin de mandat)